

Notice explicative pour le dossier d'inscription

Vous devez remplir :

- la fiche d'inscription
 - l'autorisation parentale (1 par famille)
 - la fiche sanitaire (1 par enfant inscrit)
 - signer le règlement (si nouvel adhérent)
- } (à la 1^{ère} inscription de l'année)

Vous devez nous fournir :

- photocopie des vaccinations (seulement à la 1^{ère} inscription de l'année)
- attestation quotient familial CAF ou MSA en l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué, nous nous réservons le droit de vérifier l'exactitude des renseignements auprès de la CAF)
- attestation assurance individuelle accident en cours de validité

Le règlement par chèque ou chèques vacances de cette période devra obligatoirement être joint au dossier d'inscription.

(les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vacances, pour les règlements en espèces, venir aux permanences)

La grille de tarifs vous guidera pour calculer le montant du séjour en fonction de votre quotient familial, du nombre d'enfants inscrits et du nombre de jours de présence.

Attention :

- le tarif dégressif ne peut s'appliquer qu'aux enfants d'une même fratrie.
- si participation moins de 3 jours, application d'une majoration de 1,50€ par jour et par enfant.
- adhésion à l'association : 10€ (1fois par an et par famille) à ajouter.

En cas d'impossibilité de vous rendre aux permanences, il vous est possible de déposer le dossier à l'adresse suivante : Maison Familiale, 132 rue du Moulin 10130 Auxon, au plus tard le jour de la permanence.

Contacts : e-mail : enfantsetfamilles@gmail.com

Tél : 07 82 06 17 89 (merci de laisser un message pour que l'on puisse vous rappeler)